

TARIFS 2019

MANUTENTIONS ET AUTRES PRESTATIONS
Tarifs exprimés en Euros, applicables au 1er Janvier 2019

Catégorie	Longueur hors tout (en mètres)	Forfait "Carénage" Sortie d'eau Nettoyage sous pression Remise à l'eau (sans calage) (forfait 1 heure) (1)	Mise à terre "Carénage" Sortie d'eau Calage sur aire de carénage (stationnement de 7 jours inclus pour les titulaires d'un contrat annuel) Nettoyage sous pression en option (2)	Transfert Aire de Carénage - Aire Hivernage Transfert vers l'aire d'Hivernage Calage sur l'aire d'Hivernage	Mise à terre "Hivernage" Sortie d'eau Calage sur une aire de stationnement (stationnement de 8 semaines inclus pour les titulaires d'un contrat annuel) Nettoyage obligatoire avant de se rendre en aire de stationnement - effectué par le client (1h max) ou les agents du Port (2)	Mise à l'eau		EMPLACEMENTS A TERRE		
						Depuis l'aire de carénage	Depuis une aire d'hivernage	Aire de Carénage	Aire d'Hivernage Ouest (avec électricité)	Aire d'Hivernage du Tonkin (sans électricité)
								Semaine supplémentaire (pour les titulaires d'un contrat annuel, l'emplacement à terre est gratuit: 1 semaine)	Mensuel (Pour les titulaires d'un contrat annuel, l'emplacement à terre est gratuit 8 semaines sur une aire d'hivernage, et sujet à places disponibles)	
A - B - C	0 à 6,00m	123 €	73 €	34 €	91 €	73 €	91 €	23 €	45 €	38 €
D - E	6,01 à 7,00m	147 €	86 €	43 €	110 €	86 €	110 €	37 €	75 €	63 €
F - G	7,01 à 8,00m	171 €	94 €	54 €	126 €	94 €	126 €	47 €	95 €	80 €
H - I	8,01 à 9,00m	195 €	115 €	58 €	147 €	115 €	147 €	57 €	115 €	98 €
J - K	9,01 à 10,00m	219 €	139 €	60 €	169 €	139 €	169 €	68 €	136 €	115 €
L - M	10,01 à 11,00m	243 €	165 €	74 €	203 €	165 €	203 €	80 €	159 €	135 €
N - O	11,01 à 12,00m	267 €	195 €	85 €	238 €	195 €	238 €	90 €	179 €	152 €
P - Q	12,01 à 13,00m	291 €	227 €	94 €	273 €	227 €	273 €	105 €	211 €	179 €
R - S	13,01 à 14,00m	316 €	261 €	100 €	307 €	261 €	307 €	126 €	252 €	214 €
T	14,01 à 16,00m	341 €	293 €	127 €	357 €	293 €	357 €	137 €	274 €	233 €
U	+ de 16m.	368 €	325 €	146 €	401 €	325 €	401 €	148 €	296 €	252 €

Ponton d'attente: réservé aux usagers de la Zone Technique. 7 jours de franchise par manutention. Au-delà: 15 € / jour.

Surcharge bateau > 20t.: + 20%

Usagers de la zone technique non titulaires d'un contrat annuel: + 10%

Facturation en cas d'annulation le jour même par le client: 20% du tarif de la prestation annulée

La mise à terre, ou le transfert vers un hangar de professionnel présent sur la zone technique seront facturés au même tarif que les prestations "Hivernage". De même pour la mise à l'eau qui sera facturée au tarif "depuis une aire d'hivernage".

(1) 1/2 heure supplémentaire: 37 € / (2) Nettoyage sous pression: 78 € / heure

LOCATION DE BERS OU EPONTILLES		
	Bateau de moins de 10 mètres hors tout	Bateau de plus de 10 mètres hors tout
2 jours	56	72
semaine	87	113
Mois	108	138

* Les bers et épontilles utilisés par le Port de Plaisance ne doivent être en aucun cas modifiés. Il est interdit de modifier la façon dont a été calé le bateau par les agents du Port de Plaisance.
* L'usager pourra stationner son ber sur la Zone Technique avec l'accord préalable de la SPL

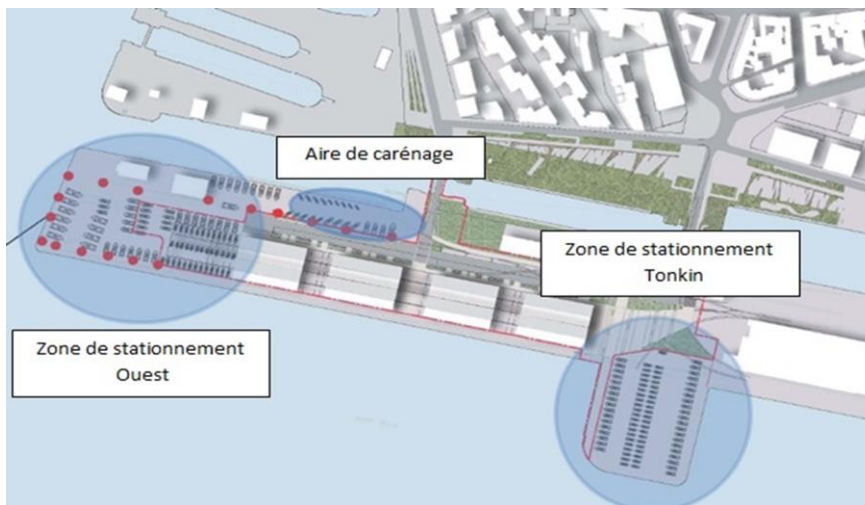
TRANSFERT DU BATEAU PAR LES AGENTS DU PORT

Remise appliquée en cas de déplacement du bateau avec son moteur, sans bateau remorqueur		-20%
Port Principal - Port Vauban	(soit aller, soit Retour)	140,00 €
Port Principal - Zone technique Escault	(soit aller, soit Retour)	124,00 €
Port Vauban - Zone Technique Escault	(soit aller, soit Retour)	83,00 €
Remorqueur dans l'enceinte du port principal	(1/2 heure)	47,00 €

Mâtage ou Démâtage (par 1/2 heure)	Bateau inférieur à 9 m.	77,00 €
	Bateau compris entre 9 et 12 m.	97,00 €
	Bateau supérieur à 12m	138,00 €
Stockage de mât (par mois)		31,00 €
Nettoyage sous pression (par heure)		78,00 €
Expertise / Prise sous sangles / Bout dans l'hélice (remise appliquée sur tarif carénage)		-25%
Pose ou dépose moteur (par 1/2 heure)		77,00 €
Nettoyage de l'emplacement à terre		20,00 €
Mise à disposition du groupe électrogène (forfait à la demi-journée)		30,00 € (demi-journée) 50,00 € (Journée)
Assèchement / pompage (par 1/2h)		40,00 €
Immobilisation Grue par 1/2 heure supplémentaire		68,00 €
Main d'œuvre par heure		57,00 €
Manutention à la potence		74,00 €
Unités de manutention à la potence (pour les titulaires d'un contrat voile sportive ou clubs de voile)		22 Euros
Dimanches et jours fériés (pendant les heures de service): prestations assurées selon disponibilités, avec majoration		majoration de 50% du tarif de base
Prestations effectuées sur le temps d'astreinte (de 17h30 à 8h30 du 01/09 au 30/04 et de 18h00 à 8h00 du 01/05 au 31/08)		majoration de 100% du tarif de base
Abonnement 4 grutages (réduction applicable selon la taille du bateau, à régler avant la 1ère opération)		réduction de 20% appliquée sur le tarif de base

Ne sont pas pris en compte dans le décompte des 8 semaines de gratuité inclus dans les contrats annuels à flot, les mois de Juillet et Août

En Mars, Avril, Mai et Juin: prévoir sa manutention 1 mois à l'avance



En cas de Mise à terre, la prise en charge de la manutention commence après le placement des sangles par le client, à partir du moment où le bateau est saisi dans celles-ci à l'intérieur de la darse et jusqu'à sa mise en place sur le ber.

En cas de Mise à l'eau, la prise en charge de la manutention commence dès la saisie du bateau dans les sangles sur le ber et se termine dès que le bateau flotte dans la darse.

A partir d'une vitesse de vent atteignant 35 nœuds, toute manutention et toute utilisation d'appareil de levage seront interdites

En raison de la forte prise au vent que représente un bateau mâté, l'usager devra prendre toutes les précautions utiles pour préserver la stabilité du bateau à terre dont il est le gardien.